

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
LARDIER ET VALENÇA**

Département des  
HAUTES-ALPES

DELIBERATION N°42-2014

SEANCE du Jeudi 23 Octobre 2014

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 11  
Présents : 10

L'an deux mille quatorze et le jeudi 23 octobre 2014 à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 16 octobre 2014 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

**Présents:** Mme BLANC Danielle, Mme Noëlle STEFANI, M. CORDIER Jean, M. COSTORIER Rémi, M. FAURE Jean-Claude, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël

**Absente excusée :** Céline TRUCH

**Secrétaire de séance :** Noëlle STEFANI

**Objet : Choix du Cabinet d'Urbanisme pour la révision générale du PLU**

Le Maire rappelle aux membres présents que suite à l'appel d'offres lancé le 8 septembre 2014, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 16 octobre dernier pour l'ouverture des plis.

Sur quatre cabinets consultés, deux ont répondu à notre demande :

- MG CONCEPT à EMBRUN : 28 400 €, 00 HT
- EURECAT à GAP : 24 500 €, 00 HT

Après analyse des offres, le cabinet EURECAT à GAP est retenu pour un montant global de 24 500, 00 € HT. Cette proposition la plus avantageuse est en adéquation avec les éléments du cahier des charges.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des présents :

- Accepte la proposition de son Maire de retenir EURECAT
- Autorise son Maire à signer le marché avec EURECAT pour la mission de révision générale du PLU de la Commune de Lardier et Valença.

Fait et délibéré, le jeudi 23 octobre 2014

Le Maire  
Rémi COSTORIER

